

-2015-01-

L'an deux mille quinze, le trente Janvier à 20 H 45, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DREUMONT, Maire.
La convocation était en date du 20 Janvier 2015.

Présents : BORDESOULES Martine, DEMOULE Jacques, DUCASSE Valérie, GASSER Frédéric LABARCHEDE Magali, LABONNE Jean-Bernard, NARBEBURU Dominique , PIZZINATO Jeany.

Excusés :, DUPOIS Sylvie, LABARCHEDE David

Procuration : /

Secrétaire de séance : Martine BORDESOULES

Après lecture donnée par Valérie DUCASSE, le procès-verbal de la réunion du 25 Novembre 2014 est adopté par les membres présents.

-001- COMPTE ADMINISTRATIF 2014 :

Monsieur Le Maire demande au secrétaire de présenter le Compte Administratif de l'année 2014 qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Résultats Reportés	Dépenses : Néant	Recettes : 65 114.66
Opérations de l'exercice :	Dépenses : 74 071.45	Recettes : 105 842.13
TOTAUX :	74 071.45	170 956.79
Résultat de clôture :	Excédent : 96 885.34	

INVESTISSEMENT

Résultats reportés :	Dépenses : 16 316.97	Recettes : 0.00
Opérations de l'exercice :	Dépenses : 19 460.27	Recettes : 29 932.97
TOTAUX	35 777.24	29 932.97
Résultat de clôture :	Déficit de : 5 844.27	

Restes à Réaliser :	Dépenses : 8 604.00	Recettes : 350.00
----------------------------	----------------------------	--------------------------

RESULTAT DEFINITIF : Excédent de 82 787.07

Le Maire ayant quitté la séance, Jacques DEMOULE, prend la présidence et fait procéder au vote le conseil municipal unanime approuve ce compte administratif.

-002- COMPTE DE GESTION 2014 :

Le Maire présente le compte de Gestion de l'exercice 2014 dressé par la Trésorerie. Les montants portés sur le compte de gestion sont identiques au compte administratif. Le Conseil Municipal après délibération approuve le Compte de Gestion 2014

-003- AFFECTATION DU RESULTAT 2014 :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014, décide de procéder à l'affectation du résultat de la Section de Fonctionnement 2014 sur le budget 2015 comme suit :

Résultat de la section de Fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice :	Excédent	: 31 770.68
Résultat reporté de l'exercice antérieur ligne 002 du CA	Excédent	: 65 114.66
<u>Résultat de clôture à affecter (A1) :</u>	Excédent de :	96 885.34

Besoins réels de financement de la Section d'Investissement :

Résultat de la section de l'exercice :	Excédent	: + 10 472.70
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Déficit	: - 16 316.97
<u>Résultat Comptable cumulé D 001</u>	Déficit de	: - 5 844.27

Restes à réaliser :

Dépenses d'Investissement engagées non mandatées :	-	8 604.00
Recettes d'Investissement restant à réaliser :	+	350.00
Solde des Restes à Réaliser :	-	8 254.00

Besoin réel de Financement (B) **14 098.27**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire (A1) : 96 885.34
Couverture du besoin réel de financement (B) dégagé de la Section d'Investissement
Recette Budgétaire au compte R 1068 : 14 098.27
Pas de dotation complémentaire en réserve
En excédent reporté à la section de Fonctionnement
Recette non budgétaire au compte 110
Ligne Budgétaire R 002 du Budget N+1 : 82 787.07

Transcription Budgétaire :

Section de FONCTIONNEMENT :
DEPENSES : /
RECETTES : R 002 Excédent reporté : + 82 787.07
Section d'INVESTISSEMENT :
DEPENSES : D 001 Solde d'exécution N – 1 reporté : - 5 844.27
RECETTES : R 001 Excédent reporté : 0.00
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : + 14 098.27

-004- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Monsieur Le Maire donne le compte rendu de la dernière réunion communautaire qui s'est tenue à LADOS et qui a été interrompue suite à une coupure d'électricité.

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL :

Suite à l'arrivée de la commune de LADOS au sein de la communauté de communes, il convient d'appliquer la réglementation au niveau de la représentativité des communes.

On comptera donc 12 membres titulaires supplémentaires à savoir 1 pour LADOS , 6 pour BAZAS, 1 pour BERNOS, 2 pour CAPTIEUX, 1 pour CUDOS, 1 pour GRIGNOLS. Ce qui porte le Conseil Communautaire à 53 membres titulaires.

PLUI – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL :

Il est demandé à chaque commune de désigner un élu référent pour les échanges entre les communes et la communauté.

Le Conseil Municipal désigne le Maire : Bruno DREUMONT.

COMMISSION ENVIRONNEMENT :

Le Maire donne le compte rendu de la dernière réunion de la commission environnement.

Au cours de cette réunion, il a de nouveau évoqué le problème des décharges abandonnées de Marions et de Captieux. Il développe que les économies réalisées avec la mise en place de la redevance incitative sur Bazas, qui s'expliquent par une baisse de 30 % des volumes collectés, permettent de financer le coût de la sécurisation et du contrôle de l'ancienne décharge de « Pérette ».

La difficulté est de savoir à qui incombe la sécurisation et la surveillance des deux décharges abandonnées, la Communauté de Communes répond que c'est le SICTOM qui a la compétence et ce dernier réplique que c'est le dernier exploitant qui en a la responsabilité.

Dominique NARBEBURU, donne le compte rendu des réunions auxquelles elle a participé comme membre de la Commission des Affaires Sociales.

AUDIT AIDE A DOMICILE :

Le 19 Janvier 2015, elle a assisté à la restitution de l'audit sur le Service d'Aide à Domicile. Ce diagnostic commandé en 2014 a concerné les trois secteurs : Bazas, Captieux et Grignols. Le niveau du service qui est dans une démarche qualité a été évalué avec 144 questions. Le cahier des charges est fixé par le Conseil Général principal financier. Le service est reconnu comme le meilleur du réseau, l'accompagnement des personnes reste une priorité avec les capacités d'intervention et le respect de la continuité du service. L'effort fait sur la formation du personnel sera maintenu.

RPA ST-JEAN DE BAZAS :

Lors de la dernière réunion, il a été présenté le règlement intérieur dans le détail avec le rôle et le fonctionnement du Conseil de Vie Sociale.

Il a été question du programme des travaux de bâtiments avec l'avancée de la phase de diagnostic, sont concernés : l'isolation, l'accessibilité et la mise en sécurité.

Les tarifs pour les petits travaux d'amélioration de l'habitat dans le cadre des prestations de service, votés en 2012, ont été communiqués

-005- SYNDICAT DES EAUX :

SPANC :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-8, L.2224-9,

Vu l'Arrêté du 06 Mai 1996 fixant les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif,

Vu La délibération Favorable du Syndicat Intercommunal des Eaux de GRIGNOLS en date du 10 Décembre 2014

Considérant l'obligation faite aux communes de prendre en charge les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif au plus tard le 31 Décembre 2005,

Considérant la nécessité de vérifier pour les installations neuves ou réhabilitées la conception, l'implantation et la bonne exécution des ouvrages,

Considérant la nécessité de vérifier périodiquement le bon fonctionnement de l'ensemble des ouvrages,

Considérant que la Communauté de Communes du Bazadais, issue de la fusion de la CDC de Bazas et de la CDC Captieux-Grignols, n'exerce plus cette compétence depuis le 1^{er} Janvier

2015. Considérant que la commune avait transféré cette compétence à la CDC Captieux-Grignols,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de transférer cette compétence au Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement de la Région de GRIGNOLS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- de transférer la compétence du Contrôle des Assainissements non collectifs au Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement de la Région de GRIGNOLS
- d' autoriser Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

-006- QUESTIONS DIVERSES :

DONNEURS DE SANG :

Dominique NARBEBURU donne le compte rendu de l'assemblée générale des donneurs de sang à laquelle elle a assisté avant cette réunion. On dénombre 180 donneurs fidélisés, mais pas de nouveaux. Le Président va visiter les communes pour motiver des nouvelles recrues.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES :

Jacques DEMOULE fait part au Conseil Municipal de sa réserve par rapport aux limites géographiques des nouveaux cantons des élections départementales.

Ces dernières auront lieu les 22 et 29 Mars prochain, les bureaux de vote seront établis lors de la prochaine réunion.

CREATION MASSIF :

Jean-Bernard LABONNE demande si la Mairie a reçu le devis de l'entreprise JOANNIC pour l'aménagement paysager dans le bourg. Le Maire confirme mais il conviendra d'en parler lors d'une prochaine réunion, car on peut éventuellement envisager une réalisation à moindre coût.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 00